



TARIFICATION INCITATIVE

Mesdames, Messieurs,

La tarification incitative a débuté au 1er janvier 2023 par une période de tests qui doit être prolongée de 2 mois.

La collecte des déchets sera assurée selon l'organisation prévue mais l'enregistrement des levées ou dépôts ne sera comptabilisé qu'**à partir du 2 mai**.

Les anciens bacs d'ordures ménagères qui ne sont plus compatibles seront retirés de la circulation dans les prochains jours.

Si vous n'avez pas encore créé votre compte usager, nous vous invitons à vous rendre sur les permanences de distribution des bacs et des badges qui sont prolongées jusqu'au samedi 1^{er} avril inclus sur les déchèteries de Mondavezan et Rieumes du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

La future facture comprendra l'abonnement au service (accès aux déchèteries, collecte du tri, des emballages en verre ...) ainsi que le forfait de collecte des ordures ménagères (12 levées ou nombre de dépôts équivalents). Les levées ou dépôts supplémentaires seront inclus dans la facture de l'année suivante.

Merci de votre compréhension.

Paul-Marie BLANC
Président de la communauté
de communes Cœur de Garonne

François DEPRez
Vice-président de la communauté
de communes Cœur de Garonne